



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 73068

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des pédiatres libéraux. En France, le nombre global de pédiatres, évalué à 6 000 en 2007 ne cesse d'augmenter. Mais, paradoxalement, la part des pédiatres libéraux ne cesse elle de décroître passant ainsi de 3 550 en 1995 à 2 570 en 2007 et 2 500 actuellement. Il est prévu vraisemblablement qu'un pédiatre sur sept aura une activité libérale en 2025. La baisse d'attractivité de l'exercice libéral est liée à une diminution significative des revenus moyens, inférieurs d'environ 30 % à ceux de leurs confrères spécialistes de secteur 1 et de 9 % à ceux des médecins généralistes. Désormais, les jeunes pédiatres préfèrent travailler à l'hôpital pour bénéficier des évolutions de salaire et d'un temps de travail permettant une vie familiale normale. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73068

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2296

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)